

Le verre

Le verre, un matériau recyclable à l'infini

Le verre est le 1^{er} matériau que nous avons appris à trier.

La CCPOH collecte **29 kg de verre par habitant en 2018** (moyenne nationale 31 kg). Même si la plupart font le tri, des efforts restent à faire, car il en reste encore un certain nombre dans le bac des ordures ménagères. Ce déchet lourd, augmente le poids de la poubelle et par la même occasion accroît le prix du traitement des déchets.

SONT INTERDIT :

Vaisselle en verre ou en cristal, débris de verre (vitre), terre cuite, ampoules et tous les autres objets en verres spéciaux.
> sont à mettre à la poubelle à couvercle gris ou à la déchetterie.

[Trouver les bornes à verres proche de vous ici, en ligne](#)



Comment recycle-t-on le verre ?

1. Dépôt des déchets en verre dans la borne d'apport volontaire. Le verre est collecté et transporté au centre de traitement à Rozet Saint-Albin (Aisne).
2. Il est débarrassé de ses impuretés pour devenir du calcin.
3. Le calcin est fondu pour produire de nouvelles bouteilles.
4. Les bouteilles sont remplies dans des usines d'embouteillages puis partent dans le circuit de distribution pour arriver sur nos tables.



Recyclage du verre

Visionnez une présentation sur l'itinéraire d'un emballage sur le site www.ecoemballages.fr

#SUIVEZMOI : la bouteille en verre

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

1 rue d'Halatte - BP 20255
60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex
Tél. :

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser